

## COMMUNE DE LA CHAPELLE- MOULIERE

Demande de Déclaration Préalable Maison Individuelle déposée le		11/08/22		Dossier N° : <b>DP 86058 22 X0022</b>	
par :	Madame ROY Sylvie	pour :	Abris de jardin		
demeurant	8 route de Bonneuil-Matours 86210	sur un terrain sis	8 Route DE	Surface de plancher	
à :	LA CHAPELLE-MOULIÈRE	à :	BONNEUIL MATOURS LA CHAPELLE- MOULIERE	Nb bâtiments	:
représenté				Nb de logements	:
par :				Destination	:

### CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE délivré par le Maire

Madame,

**Le Maire de la commune de LA CHAPELLE-MOULIERE, certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Madame ROY Sylvie sous le numéro DP 86058 22 X0022 pour le projet ci-dessus référencé depuis le .**

Si votre autorisation comporte des travaux vous pouvez les commencer dès cette date, sauf si vous vous trouvez dans le cas particulier suivant :

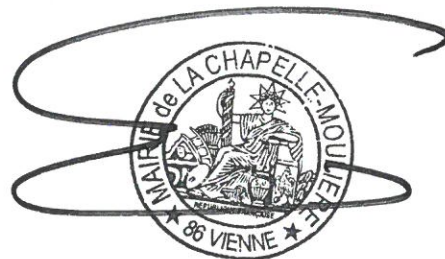
- Déclaration préalable de coupe et abattage d'arbres : vous ne pouvez commencer vos travaux qu'un mois après la date d'autorisation.
- Démolition : vous ne pouvez commencer vos travaux de démolition qu'au moins quinze jours après la date d'autorisation.
- Travaux en site inscrit : vous ne pouvez commencer les travaux que dans un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**LA CHAPELLE-MOULIERE, le 21/11/ 2022**

**LE MAIRE, Kévin GOMEZ**



L'avis de dépôt de la DP 86058 22 X0022 a été affiché en date du 13/09/2022